



## Droit de voir mes enfants tous les jours et CAF

Par **checkman**, le **24/08/2019** à **12:22**

Bonjour à tous,

Ma femme et moi sommes mariés depuis presque 7 ans, et nous allons bientôt divorcer. Ce sera un divorce par consentement mutuel, nous n'avons rien à nous reprocher (mis à part le fait que je ne suis plus amoureux d'elle).

En attendant nous continuons à habiter ensemble et nous nous entendons plutôt bien.

Après le divorce normalement je garderais notre appartement (en location HLM) et ma femme en prendra un autre car elle n'a jamais aimé cet appart et ne souhaite pas le garder.

Elle souhaite une garde "normale" du style 1 week-end sur 2, la moitié des vacances scolaires et aussi 1 mardi soir + mercredi tous les 15 jours en alternance avec le week-end (ce qui colle parfaitement avec mes horaires de travail).

Normalement nous allons habiter pas très loin l'un de l'autre, en tout cas nous serons proches de l'école de nos enfants (5 et 8 ans).

Ma femme ne travaille pas (sujet fréquent de disputes, car j'aurais aimé qu'elle aussi travaille dans le couple) et va donc dépendre pendant quelques mois entièrement des aides de la CAF (et de la pension alimentaire bien sûr). Elle envisage maintenant de devenir nourrice agréée, mais la procédure est assez longue visiblement (sans garantie de succès, elle n'a aucun niveau scolaire et pas le permis, je ne sais pas si ça joue).

Je souhaiterais pouvoir continuer à voir nos enfants régulièrement, du style aller les chercher à l'école, faire faire les devoirs (c'est plus facile pour moi que pour elle) avant de les ramener chez elle.

Sur le principe elle n'a rien contre (je rappelle qu'on s'entend très bien), mais elle craint beaucoup que sa famille la dénonce à la CAF et qu'elle perde ses aides (oui oui, j'ai une super belle-famille...).

Personnellement je ne vois pas le problème tant qu'on ne vit plus ensemble et que je me contente de m'occuper de mes enfants. Et même si de temps en temps on fait une sortie en famille, qui ça pourrait gêner ? Tant qu'on vit séparément où est le problème ? Je ne compte

pas me remettre avec elle de toute façon.

Est-il possible qu'elle perde ses droits à la CAF uniquement parce que je vois mes enfants plus souvent que ce qui est écrit ? A t-on un moyen d'éviter ça tout en me permettant de voir mes enfants tous les jours si je le souhaite ? Sans compter que ça peut être pratique, si par exemple un jour elle est malade je peux garder les enfants chez moi pour qu'elle se repose.

Ou est-ce qu'elle se fait des films et que tant qu'il est clair et net qu'on ne vie plus du tout ensemble on fait ce qu'on veut ?

Merci pour votre attention.

Par **youris**, le **24/08/2019** à **13:31**

bonjour,

la situation de votre futur ex-épouse contenue dans la convention de divorce doit être la même que celle déclarée à la caf et conforme à la réalité.

si vous et votre épouse respectez cette règle, je ne vois pas ce que pourrait dénoncer votre belle-famille à votre CAF.

bien entendu, il ne faut pas que la mère de vos enfants fasse de fausses déclarations afin d'obtenir des aides sociales plus importantes.

salutations

Par **checkman**, le **27/08/2019** à **10:11**

Bonjour, désolé pour le délai de réponse, j'ai été un peu occupé. Merci beaucoup pour votre réponse.

J'ai vu qu'il était possible de mettre un droit de visite libre avec accord des deux parents. A priori c'est surtout utilisé pour les adolescents, mais je pense que nous pourrions faire de même pour des petits enfants, vu qu'on s'entend très bien.

Ce qui me permettrait d'avoir le droit d'aller chercher mes enfants à l'école par exemple. En laissant la résidence principale chez mon ex-femme. Tant que je peux les voir dans la journée ça me va, ça convient très bien à mon ex (tant qu'on se contacte avant de prendre les enfants) et les enfants trouvent l'idée très bonne.

Merci encore !